|  |  |
| --- | --- |
|  | **Document C24/134-F** |
| **14 juin 2024** |
| **Original: anglais** |
|  |  |

RÉSOLUTION 1427

(adoptée à la dixième séance plénière)

Affectation des économies réalisées dans le cadre de l'exécution du budget 2023 et affectation du Fonds de roulement des expositions

Le Conseil de l'UIT,

ayant examiné

les économies réalisées dans le cadre de l'exécution du budget 2023 (résultat), qui s'élèvent à 1 423 000 CHF, auxquelles s'ajoute un montant de 1 734 000 CHF au titre des économies des exercices précédents qui n'ont pas été utilisées pour équilibrer l'exécution du budget 2023,

ayant examiné en outre

le solde du Fonds de roulement des expositions (EWCF) et le rapport du Secrétaire général sur la situation du Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication (FDTIC),

décide

d'affecter l'excédent résultant de l'exécution du budget 2023 à la mise en œuvre des décisions de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-23) (1 423 000 CHF), d'affecter les économies provenant des exercices précédents à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transformation, y compris la feuille de route pour l'amélioration du site web, au Programme des jeunes administrateurs (YPP) et à la préparation du Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC de 2026 (FMPT-26) (1 734 000 CHF), et de transférer un montant de 465 000 CHF du Fonds EWCF vers le Fonds FDTIC.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_